

LE PROJET DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU
DE GAZODUC TRANS QUÉBEC & MARITIMES
DANS L'EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

AU

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT (BAPE)

PAR

LE COLLECTIF EN ENVIRONNEMENT MERCIER-EST (CEM-E)

JUIN 2004

TABLE DES MATIÈRES

COLLECTIF EN ENVIRONNEMENT MERCIER-EST	3
1- INTRODUCTION	4
2- JUSTIFICATION DU PROJET	
a. Retombées économiques locales	5
b. Santé respiratoire	
i. Etudes en cours	6
ii. Industries dérivées du projet	7
c. Collaboration avec le milieu	8
3- LOCALISATION	
a. Références internationales	9
b. Critères de localisation	10
4- RISQUES TECHNOLOGIQUES	
a. CMMI	
b. Revue d'accidents et d'incidents.....	11
c. Rapports d'enquête	13
d. Qualité de l'information	15
e. Gestion responsable	16
5- NOUVELLES INSTANCES DE CONCERTATION ET D'INFORMATION	
a. Responsabilités des citoyens	17
b. Leçons de Toulouse	19
6- CONCLUSION	20
7- SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS.....	20
Bibliographie	23.
Annexe 1	
Historique des activités – Collectif en environnement.....	25
Annexe 2	
Comparaison sommaire des codes de constructions de gazoducs le long d'autoroutes	41

COLLECTIF EN ENVIRONNEMENT MERCIER-EST

Conscients que la qualité de vie d'un quartier ou d'une communauté dépend largement de l'engagement de ses résidants et résidentes, des citoyens et citoyennes se sont regroupés, il y a 15 ans, pour former le comité en environnement et aménagement de Mercier-Est.

Ayant acquis le statut d'organisme autonome, notre comité porte maintenant le nom de Collectif en Environnement Mercier-Est et continue de travailler activement à la promotion des valeurs environnementales ainsi qu'à la défense et à l'amélioration de la qualité de vie de la population de Mercier-Est et ses environs.

Plusieurs années d'observations et d'interventions ainsi que de nombreuses présences à des tables de concertation dans l'est de l'île de Montréal, dont celle du Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal (CMMI), nous ont permis de bien connaître le contexte de notre région et plus particulièrement son grand besoin de sécurité publique en milieu urbain.

À cet effet le projet de raccordement au réseau de gazoduc Trans Québec et Maritimes (TQM) dans l'est de l'île de Montréal nous a suffisamment interpellés pour effectuer une requête pour des audiences publiques.

On peut trouver, en annexe, l'historique de nos principales réalisations environnementales (1989-2004) regroupées sous quatre thèmes : l'aménagement, la santé, les industries et le transport.

1- INTRODUCTION

Le projet de raccordement au réseau de gazoduc TQM longe une autoroute, un secteur résidentiel ainsi qu'un poste et des lignes de transport d'énergie électrique. Il croise cette autoroute ainsi que la voie ferrée du Canadien National où circulent des matières dangereuses. Ce projet est également situé à faible distance de la station de filtration des eaux usées de Montréal, de l'Institut Pinel, du club de golf et son pavillon et d'une usine de liquéfaction.

Le contexte international actuel marqué par les menaces terroristes représente-t-il un risque trop élevé ? Le parcours est-il judicieux ? A-t-on des méthodes fiables pour évaluer le risque ? Les mesures compensatoires et la surveillance à court, moyen et long termes sont-elles réellement efficaces et suffisantes ? Les expériences passées ont-elles été prises en compte ? La gestion des risques est-elle suffisamment responsable ?

Le territoire visé par le projet porte les marques d'un développement et d'un aménagement industriels aujourd'hui dépassés. Bien des efforts consentis par les industries, les municipalités et les citoyens ont amorcé un redressement de la situation. La concertation et l'information deviennent de plus en plus des incontournables tant en économie, en sécurité civile, en santé environnementale qu'en aménagement.

Les citoyens se sentent de plus en plus concernés et responsables en ce qui a trait à la prévention. L'aménagement du territoire doit réellement tenir compte des impératifs de sécurité civile.

2- JUSTIFICATION DU PROJET

a. Retombées économiques locales

Le promoteur évalue les retombées économiques à 9 200 000 \$ en excluant les travaux au pont Jacques-Cartier ainsi qu'aux îles Ste-Hélène et Notre-Dame.

«...Gaz Métro s'engage, dans la mesure du possible, à maximiser les retombées économiques dans la région. Dans le cas de ce projet les retombées économiques locales sont estimées à 50% du total du projet.» (DA1, p.2, no 3)

D'après notre expérience sur le suivi industriel, il est très difficile pour le promoteur comme pour les citoyens d'estimer et par la suite de vérifier les retombées économiques locales d'un projet. En premier lieu, le périmètre «local» en matière de retombées économiques peut s'avérer très large pour une agglomération alors que les impacts négatifs sont, eux, très «localisés». En outre, les entrepreneurs arrivent fréquemment de l'extérieur et, souvent, avec leurs employés. Les emplois locaux ne sont pas toujours les plus rémunérateurs. Les délais ou les critères d'accessibilité aux subventions rendent complexe la formation locale.

Le Collectif en Environnement Mercier-Est recommande que soit obligatoire, dans les études d'impact, l'élaboration d'une grille d'analyse des retombées économiques locales. Les autorités publiques devront s'assurer que les engagements sont bien respectés et que l'information soit accessible aux citoyens.

L'économie de l'est de Montréal est très tributaire des fluctuations du marché. Nous croyons que ce projet accentue cette dépendance :

«...dans l'éventualité où il y aurait une réorganisation corporative majeure ... le mécanisme convenu assurera que SCGM bénéficiera quand même de son revenu requis en cas de fortes variations des volumes livrés. Le mécanisme permettra effectivement d'ajuster temporairement les tarifs de façon à refléter une perte de volumes résultant, par exemple, d'une détérioration de la situation concurrentielle de SCGM. Cette possibilité est particulièrement importante pour SCGM qui, compte tenu du plus grand poids relatif de sa clientèle industrielle, est plus vulnérable que d'autres distributeurs à des fluctuations des prix du mazout ou du gaz naturel ou tout simplement de l'activité économique.» (DA7, lignes 9 à 22)

Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer précisément les impacts négatifs de ce projet sur les aménagements futurs du territoire. Ce projet occupe une longue bande de terrain et ses divers équipements pourraient restreindre certains usages du territoire environnant.

Le Collectif en Environnement Mercier-Est recommande que le potentiel d'aménagement futur du territoire environnant ce projet soit préservé. Il recommande également que soit évaluée la dépendance future de l'Est par rapport à cette source d'énergie.

b. Santé respiratoire

i. Etudes en cours

Le type de projet susceptible de bénéficier de l'arrivée de supplément de gaz naturel dans l'est de l'île de Montréal revêt beaucoup d'importance quant aux répercussions sanitaires. Depuis des années, les statistiques sur la santé pulmonaire des citoyens du secteur soulèvent bien des questions et des discussions. Suite à l'insistance du milieu, une recherche sur «*L'évaluation de l'excès des maladies respiratoires dans les secteurs de Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est et Mercier-Est/Anjou*» – une analyse des données sanitaires et environnementales 1995-2000 – a donné des résultats préliminaires au printemps 2003.

Si elle se concrétise, la seconde phase de cette étude visera à découvrir les raisons expliquant le taux anormalement élevé de maladies respiratoires. Les élus politiques ont été sensibilisés. Un partenariat s'est établi entre le service de l'environnement de la Ville et la Direction de la santé publique de Montréal-Centre. Un comité de suivi de la recherche formé de divers intervenants institutionnels, industriels et communautaires du milieu a déjà été mis en place.

«L'analyse des données sanitaires a mis en évidence les éléments suivants : le taux d'hospitalisations pour l'ensemble des diagnostics est plus élevé dans la partie Est que Ouest de l'île de Montréal. Pour plusieurs maladies respiratoires, les taux d'hospitalisations sont plus élevés à Pointe-aux-Trembles /Montréal-Est et ce, pour des résidents de différents groupes d'âge...

Des industries de secteurs d'activités très diversifiés ont été recensées dans le territoire de l'étude, et plusieurs de ces industries émettent des polluants dans l'air. L'analyse des niveaux de polluants a permis de constater qu'entre 1996 et 2001, les niveaux de certains polluants étaient plus élevés à Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est comparativement aux niveaux mesurés à différentes stations d'échantillonnage dans l'île de Montréal... Toutefois, ces niveaux étaient situés en deçà des normes canadiennes... Comme les niveaux ambiants de certains polluants sont un peu plus élevés ...il est possible que l'exposition des individus soit également plus élevée. Tout ceci devrait être vérifié...

Les effets des polluants sur le système respiratoire dépendent de plusieurs facteurs. La nature des substances chimiques inhalées, leur concentration dans l'air et la durée d'exposition sont des déterminants importants de la réponse. Les dommages au système respiratoire dépendront, entre autres, de la dose présente...» (*Doc. ISBN, no.2-89494-414-4, DSP Montréal-Centre, p. iii et annexe 4, p.1*)

Le promoteur, dans son étude d'impact, ne prend aucunement en compte cet indicateur de santé. Et ses réponses quant aux types d'usines qui bénéficieraient éventuellement de son projet sont restées très vagues.

ii. Industries dérivées du projet

Dans la section *Collaboration avec le milieu* de sa politique environnementale, la Société en commandite Gaz Métropolitain, dit vouloir «participer aux activités d'organismes voués au développement de l'industrie du gaz naturel et à la protection de l'environnement.» (*Gaz Métropolitain, Source d'avenir, février 2002*)

Des prévisions économiques sous-tendent généralement un projet de développement. Quelles seront donc les industries qui viendront se greffer à ce projet? Dans sa politique environnementale, le promoteur dit avoir pour objectif de déplacer des énergies plus polluantes. S'agit-il d'entreprises de cogénération ?

« À l'occasion d'un appel d'offres dont les résultats ont été dévoilés en octobre 2002, Hydro-Québec Distribution avait reçu des propositions de projets de cogénération totalisant 973 MW....Dans les offres non retenues il y a un projet à Montréal d'une puissance de 186 MW (entreprise Trans-Canada) ...Hydro-Québec Distribution doit d'ailleurs lancer en avril un nouvel appel d'offres, réservé cette fois exclusivement aux projets de cogénération.»(*J.-F. Coderre, Journal de Montréal, 25 février 2004.*)

Y aurait-il, parmi les projets possibles, une usine au gaz naturel utilisant une proportion d'huile légère ou lourde, qui ajouterait à la pollution ambiante?

«On doit prévoir un combustible d'appoint pour les situations où le gaz naturel ne serait pas disponible. L'huile légère (no. 2) sera utilisée ... et ... il est prévu qu'une des chaudières auxiliaires, en fonction sur une base régulière pour augmenter la capacité de production de vapeur, soit alimentée par de l'huile no. 6 (*Centre Énergétique de Montréal-Est, BAPE, 6211-09-50, avril 1994, DI7, p. 17*)

Une version préliminaire du projet Interquisa comprenait une certaine utilisation de l'huile lourde. L'entreprise a changé ce volet après avoir entendu les préoccupations du milieu.

Les usines, découlant du projet présenté par le promoteur, peuvent-elles présager l'installation d'usines reliées à la gestion des déchets qui demeure un sujet préoccupant pour l'est de l'île de Montréal depuis des années?

Le Collectif en Environnement Mercier-Est recommande qu'aucune industrie ayant un impact sur la santé respiratoire du milieu ne puisse s'installer avant de connaître les résultats de la deuxième phase de l'évaluation de l'excès des maladies respiratoires dans les secteurs de Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est et Mercier-Est/Anjou.

c. Collaboration avec le milieu

Dans la section *Collaboration avec le milieu* de sa politique environnementale, la Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM), dit vouloir participer au développement des politiques publiques en matière d'environnement. (*Gaz Métropolitain, Source d'avenir, février 2002*)

Pourtant, alors que le Comité mixte municipal et industriel (CMMI), groupe bien établi dans l'Est, alimente ces politiques, le promoteur n'a pas trouvé important, lors de sa période d'information avec les intervenants du milieu, de présenter ni de discuter de la sécurité de son projet à cette table de concertation. Certes, ce processus est volontaire, mais il demeure essentiel pour une véritable intégration au milieu.

Lors de la soirée du 26 mai 2004, le promoteur évoque la possibilité de créer un comité de suivi pendant et après la période de construction : «Si la commission demande qu'il y ait un comité de suivi qui soit formé pour une période de temps suivant la construction, Gaz Métro se pliera à cette requête sans problème». Le pipeline peut avoir une très longue durée de vie et c'est dans le long terme qu'il devient encore plus obligatoire d'en assurer un suivi sécuritaire.

Tout en se disant sensible au développement durable, le promoteur s'appuie sur la Régie de l'énergie pour le long terme :

« À notre connaissance, aucune mesure légale n'est spécifiquement prévue pour le cas où SCGM faisait faillite, puisqu'il est généralement considéré que le réseau gazier devrait nécessairement être pris en charge et exploité afin d'assurer le maintien de la distribution de gaz naturel au Québec. SCGM possède, à l'heure actuelle, un droit exclusif de distribution sur la majeure partie du territoire du Québec. Un changement au niveau du contrôle corporatif du distributeur actuel ou l'octroi du droit exclusif de distribution à une autre personne, implique l'autorisation du gouvernement selon les règles établies à la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Pour ces raisons, il n'y a pas de fond en fiducie afin d'assurer les engagements de SCGM en cas de faillite.» (DQ1.1, p.8)

Cependant, il existe en Alberta, un Comité directeur sur la cessation d'exploitation des pipelines, constitué de représentants et d'employés de l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP), de l'Association canadienne des pipelines de ressources énergétiques (ACPRÉ), de l'Alberta Energy and Utilities Board (EUB) et de l'Office national de l'énergie (ONÉ). L'industrie a créé un fonds en Alberta pour la remise en état et la cessation d'exploitation de certaines installations associées aux pipelines.

«Le document, dans lequel on examine les aspects, d'ordre technique et environnemental, de la cessation d'exploitation d'un pipeline, est destiné à servir de base aux débats futurs qui porteront sur cette question... Plus particulièrement, il faudra examiner les questions clés de la responsabilité et du financement à long terme.»

(http://www.neb-one.gc.ca/safety/aband_f.htm)

N'y aurait-il pas lieu d'appliquer cette gestion au Québec ? À la fin de leur vie utile, qui s'occupe d'enlever les pipelines ? Préfère-t-on les confiner ? Quelle qualité de sol et sous-sol laisse-t-on aux générations futures ?

3- LOCALISATION

a. Références internationales

D'après une comparaison sommaire des codes de construction faite par le promoteur, il n'y aurait aucune interdiction ou restriction, dans la réglementation du Québec, relativement à l'implantation de conduites de gaz le long de routes. En France, c'est la densité d'occupation avoisinante qui permettrait de définir si des mesures particulières doivent ou non être considérées. Aux Etats-Unis, il n'y aurait pas d'interdiction ou de restriction relativement à l'implantation de conduites de gaz le long de routes.

«Selon un principe similaire au code canadien, on peut y lire que l'épaisseur de paroi équipements hors service minimale de la conduite doit être plus grande dans le cas de certains croisements de routes et lors d'installations parallèles aux voies de circulation, lorsque la conduite est localisée à l'intérieur de l'emprise» (*Annexe 2*)

Lors de la soirée publique d'information au BAPE, on apprenait qu'on ne connaîtra réellement les intentions des Etats-Unis quant aux priorités à apporter à la sécurité, qu'après les élections, à l'automne.

En Europe, on s'interroge comment définir les différents scénarios en tenant compte des barrières de sécurité et des modèles à utiliser.

Le Collectif en Environnement Mercier-Est recommande qu'aucun nouveau projet de gazoduc ne longe une autoroute, ni ne côtoie des équipements collectifs répondant à des besoins essentiels, comme un poste et des lignes de transport d'énergie ou une usine d'épuration, en cas d'événement ou de chaîne d'événements qui pourraient mettre ces installations hors service.

Le Collectif en Environnement Mercier-Est recommande à la Commission de prendre connaissance, aux États-Unis et en Europe, du niveau des discussions en ce qui concerne la sécurité du transport par pipeline.

b. Critères de localisation

Le site du poste de livraison a été identifié par le promoteur comme un élément déterminant pour le choix final du tracé. (PR3.1, 2-1) Il a été finalement choisi à l'intersection de Maurice Duplessis, de la voie ferrée et du Métropolitain ! Entre le poste et l'autoroute, le mur de roc servirait de protection. De plus, ce poste se retrouve bien à proximité de résidences même si le promoteur dit qu'on aurait le droit avec ce genre de pipeline d'être dans un centre-ville. (Séance de l'après-midi du 26 mai, ligne 650)

Le Collectif en Environnement Mercier-Est demande à la Commission de refuser l'installation d'un poste de livraison à proximité d'un groupe d'habitations, même de faible densité, de même qu'à proximité d'un croisement de voies de transport.

Nous ne sommes pas en mesure de valider les grilles de comparaisons quant aux sites choisis pour le poste de livraison et le tracé du pipeline. Faute de temps, nous ne sommes pas suffisamment en mesure d'examiner les sites non disponibles et non retenus. Nous ne sommes pas en mesure également de suggérer d'autres sites, n'ayant pas les connaissances ou l'accès aux connaissances requises. Par contre, il a été facile de percevoir dans les grilles d'analyse, et dans les réponses du promoteur, le critère économique dans le choix du plus court tracé.

Le Collectif en Environnement Mercier-Est demande à la Commission de comparer avec attention l'analyse des tracés et des sites d'installation d'équipement et de tenir compte de la population avoisinante et de transit.

4- RISQUES TECHNOLOGIQUES

a. CMMI

Le chapitre 2 du *Guide de gestion des risques d'accidents industriels majeurs à l'intention des municipalités et des industries par le Conseil pour la Réduction des Accidents Industriels majeurs (CRAIM)* encourage la formation d'un comité mixte municipal-industriel (CMMI) pour la gestion des mesures d'urgence. Le CMMI de l'Est est considéré comme un modèle à ce niveau.

Entre autres, la prévention y est un élément important dans les discussions et dans l'action. Le volet transport et pipeline est un objectif qui avait été évoqué bien avant l'arrivée de ce nouveau projet. Nous participons aux travaux du CMMI depuis ses débuts. Une évolution importante de la culture de sécurité est en cours. On y trouve des leaders, tant à la municipalité, dans l'industrie que chez les citoyens.

Le Collectif en Environnement Mercier-Est demande que la Commission du BAPE prenne en compte le travail de concertation actuellement en cours au CMMI de l'est de l'île dans son évaluation du projet.

b. Revue d'accidents et d'incidents

Selon le promoteur, Gaz Métro n'a subi aucune rupture de gazoduc opéré à haute pression depuis 5 ans. Au Canada, sur des gazoducs assujettis à la réglementation fédérale, deux causes ont été à l'origine d'incidents : l'exploitation inadéquate et un défaut de matériaux, fabrication ou construction. Quant aux deux ruptures de gazoducs en 2002 – Westcoast et Trans-Canada – elles seraient encore sous enquête. (DB2, p.2)

Gaz Métro n'a subi aucune explosion de bâtiment dans des postes de livraison de ses installations depuis cinq ans. Mais à East Hereford, en 2000, sous la responsabilité de GazoducTQM :

«Le bâtiment abritant les équipements électriques de contrôle des compresseurs a explosé. Du gaz naturel s'est introduit par les gaines des fils électriques qui reliaient ce bâtiment avec celui abritant les compresseurs.» (DB2, p.1)

Dans le sommaire des incidents (DQ1.1, p.7), de 1994 à 2004, sur réseau d'alimentation comparable, opérant à 1000kPa ou plus, Gaz Métro relève six perforations par équipement d'excavation avec échappement de gaz sans inflammation.

Puis, à Terrebonne, en 2000 (114,3mm 2400 kPa) :

«Un véhicule a dérapé, a traversé la clôture du poste de livraison pour s'immobiliser sur les vanes hors-terre à la sortie du poste de livraison. Échappement du gaz sans inflammation.»

On y trouve aussi la liste des incidents ayant mené à une explosion (1994-2004) :

«En 1994, à Ste-Hyacinthe, un piquet d'arpentage avait perforé une conduite sans qu'il n'y ait de fuite. Lors d'une opération de déneigement, le piquet a été accroché, occasionnant une fuite, suivie d'une infiltration dans un bâtiment résidentiel puis d'une explosion.»

En 1995, lors d'excavation, du gaz s'est infiltré dans un bâtiment commercial. Il y a eu explosion. En 1998, lors de travaux de perçage d'un mur, une accumulation de gaz a mené à l'explosion d'un bâtiment.

Et en 1999, à Montréal :

«Lors d'une fuite sur une conduite d'aqueduc, la conduite de gaz localisée à proximité a été perforée par l'effet d'abrasion. Il y a eu infiltration de gaz dans le réseau d'égoût, menant à l'explosion d'un bâtiment résidentiel.»

Sur le réseau de TQM, À Louiseville, en 1996 :

«A natural gas leak was discovered at the Louiseville station, due to a 1/4"crack on a grease fitting at a valve on the upstream side of the station. The gas was venting at a pressure of 700-800 psi. Explosive concentrations of natural gas were found at ground level within the station fenceline. It was necessary to evacuate the Louiseville lateral in order to effect repairs to the valve. Gas released due to soil settlement breaking greas nipple.» (DB36)

Ces événements sont survenus alors que le promoteur nous dit que :

«Gaz Métro est soumis à la norme canadienne CSA Z662 qui définit les exigences en matière de sécurité. À cela s'ajoutent les exigences de l'ONÉ pour les pipelines de transport tels que le tronçon de TQM. Notre programme d'entretien des réseaux est très complet et de plus il est suivi par la Régie de l'Énergie du Québec. Par ailleurs, à titre de plus important distributeur gazier au Québec, la sécurité est une des valeurs fondamentales qui anime Gaz Métro.» (DQ1, p.6)

c. Rapports d'enquête

Selon le promoteur, l'élément déclencheur de la fermeture automatique d'une vanne sera une basse pression correspondant au débit rencontré lors d'une rupture de conduite... (DQ 1.1, p.5)

Le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) a enquêté sur la rupture, en 2000, d'une canalisation principale de 762 millimètres d'un gazoduc de Westcoast Energy Inc., près d'une halte routière d'autoroute, en Colombie-Britannique. Une inspection interne avait pourtant eu lieu en 1998. Voici, entre autres, ce qu'on peut y lire sur la baisse de pression et sur la proximité de l'autoroute :

«Une rupture aurait dû entraîner un changement de pression égal ou supérieur à 207 kPa par minute, mais le taux qui a été relevé à la station de compression 8B n'a jamais atteint ce niveau d'alarme. Cela est probablement attribuable à une combinaison de facteurs...

«Sept véhicules qui se trouvaient à la halte routière ont été endommagés par des débris projetés par l'explosion. Personne n'a été blessé. L'autoroute de Coquihalla a été fermée à la circulation pendant trois heures et demie par suite de la rupture.»

(BST, Rapport P00H0037)

En réponse à une question lors des audiences, Gaz Métro et TQM affirmaient ne pas être au courant de ce rapport d'enquête. (DT3, p.17)

Les extraits de rapports d'enquête demandent souvent un contexte et des connaissances techniques pour les interpréter correctement. Il est difficile de comparer des pipelines d'âge, de conception, de sites géologiques et d'entretien différents. Cependant, ces analyses sont extrêmement révélatrices sur les questions de sécurité.

Alors, sans être des spécialistes, nous avons relevé dans ces rapports les éléments qui rejoignent énormément les préoccupations mentionnées par les citoyens lors des périodes d'information ou de questions au BAPE. Par exemple :

«L'explosion et l'incendie ont entraîné la perte d'une résidence qui se trouvait à 178,1 m (584 pieds) au sud du lieu de la rupture. Des lignes de transport hydro-électriques, des poteaux, des transformateurs et du matériel connexe se trouvant dans les environs immédiats du lieu de l'accident ont aussi été endommagés et ont dû être remplacés. Des arbres et de la végétation qui se trouvaient des deux côtés de la rivière dans la zone d'impact de l'incendie ont été endommagés ou détruits par l'explosion et l'incendie et ont été enlevés. ... Dans son ensemble, la zone incendiée ou touchée par la chaleur autour du réseau de canalisations mesurait environ 160 m (525 pieds) de rayon.» (BST, Rapport no. P96H0012)

Et quelle importance le promoteur aurait-il accordé à l'incident suivant ? L'aurait-il classé comme un quasi-accident ?

«Gatineau (Québec) le 27 février 2003 - Le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) émet une recommandation et publie son rapport d'enquête final sur le déraillement de 2 voitures voyageurs inoccupées et de 11 wagons de marchandises, survenu le 20 juin 2000 dans la subdivision North Bay, près de Chalk River (Ontario).

L'accident n'a causé ni blessures ni pertes de vie. Il n'a pas non plus causé de dommages à deux gazoducs qui étaient enfouis sous la plate-forme de la voie sur les lieux du déraillement. Il n'y a pas eu de déversement de produits dangereux lors du déraillement.»

Et on y fait mention de l'intégrité des gazoducs qui aurait pu être compromise en raison du déraillement !

Dans les différents rapports du BST que nous avons consultés, on y parle, entre autres, de ruptures reliées à la corrosion, aux revêtements; à des défauts de construction, aux soudures,; aux remblayages,; à des systèmes cathodiques,; à des conditions géologiques, météorologiques et saisonnières, à des contraintes externes élevées,; à la qualité des outils d'inspections, à la détection des problèmes, à la fréquence et au suivi des inspections, au système de mise à la terre, à des périodes d'arrêt du système de protection cathodique à l'occasion des travaux de construction, de la dépolarisation ou des travaux d'amélioration du réseau, à des changements au programme de la dernière version du système d'automatisation et à des pannes des systèmes des télémessures avec le centre de Calgary !

On relève aussi le délai entre la détection d'un problème et la mise en œuvre des correctifs (parfois jusqu'à deux ans) !

Les divers rapports d'enquête font voir à quel point de nombreux paramètres peuvent influencer la gestion du risque dans le transport du gaz naturel. Malgré une fréquence moins grande que pour des accidents routiers, il reste que le sommaire des accidents et les divers éléments d'enquête relèvent les nombreux éléments à risques que l'on peut retrouver, **concentrés** dans le secteur du présent projet : autoroute très achalandée, réseau d'égouts, train avec des produits chimiques, habitations, poste de livraison avec des équipements électriques, vannes hors-terre, camion qui peut déraiper, excavations en milieu urbain et industriel, dépendance selon les modes de gestion et ce, sans compter un milieu déjà bien à risques. Il est vrai que lors d'un incident, tous ces éléments ne seront pas touchés en même temps. ... Toutefois ce territoire est déjà exposé à de multiples risques ; est-il décent d'en rajouter ?

Le Collectif en Environnement Mercier-Est demande à la Commission d'appliquer rigoureusement " le principe de précaution" dans l'évaluation du présent projet.

d. Qualité de l'information

Malgré la demande de cette Commission, le promoteur ne dresse pas la liste des quasi-accidents «puisque ces événements sont souvent mineurs (ex.: endommagements du revêtement) et ne sont pas répertoriés systématiquement.» (DQ1.1, p.6)

Nous considérons qu'un suivi des quasi-accidents fournit des éléments précieux à des fins de prévention. Ce type de suivi est un des éléments-clés de la gestion responsable.

Le promoteur nous dit que toutes les recommandations du rapport d'enquête de la part du Bureau du Coroner sur l'incident survenu sur la rue de la Commune à Montréal en juin 1998 ont été mises en application. (DQ1.1, p.6) Il est regrettable que le promoteur n'ait pas fourni à la Commission la liste de ces recommandations et la date de leur mise en application.

La Commission du BAPE devrait connaître les causes probables des deux ruptures de gazoducs, encore sous enquête, qui ont eu lieu en l'an 2000. (DB2, p.2) Il est étonnant, qu'après 4 ans, le promoteur n'ait pu en identifier les causes probables! Parfois, des travaux de prévention en rapport avec l'incident sont réalisés par des entreprises, avant même la sortie finale du rapport.

Quant à la demande d'informations sur les enquêtes et rapports d'accidents, on ne nous présente que l'analyse du Bureau du Coroner. N'y a-t-il enquête que lorsqu'il y a mortalité? Et pour les autres cas? Y a-t-il eu enquête par le promoteur? Par un enquêteur externe? Quelles en ont été les recommandations? Y a-t-il eu compte-rendu à la sécurité civile? À la municipalité? Quelles recommandations ont été suivies? Dans quel délai? À qui en a-t-on fourni un compte-rendu? Nous estimons que cette Commission devrait examiner tous ces éléments.

Nous croyons que le promoteur a un certain souci de la sécurité. Cependant, il ne nous a pas convaincu du caractère responsable et transparent de sa gestion. (Voir autres recommandations en 5a)

Le Collectif en Environnement Mercier-Est demande que la Commission évalue le présent projet, en tenant compte des enquêtes, des rapports internes et externes, des recommandations qui ont suivies, incluant les leçons apprises et le partage de l'information, et ce, concernant chaque accident, incident, quasi-accident et arrêt de livraison depuis les dix dernières années pour le réseau de transport du gaz naturel sous la responsabilité de Gaz Métro et TQM.

Nous apprécions grandement les rencontres d'informations préparatoires à l'étude d'impact. Nous aimerions par contre que leur compte-rendu soit toujours remis aux participants pour en valider la conformité, avant que celui-ci soit déposé avec l'étude d'impact.

Lors de ces rencontres, il est très difficile de visualiser les risques associés au projet. Dans le plan préliminaire des mesures d'urgence du promoteur, une carte montre le rayon d'impact. Nous pensons que cette *règle visuelle* pourrait être présentée dès les premières rencontres puisque, dans ce projet, par exemple, le promoteur connaissait le diamètre, la pression et la longueur des différents tracés proposés, ce qui sert de bases de calcul du rayon. Nous pourrions ainsi déplacer cette *règle-outil* sur les différents tracés. Cette connaissance du risque est un élément difficilement abordable à ces réunions.

Le Collectif en Environnement demande qu'une grille visuelle de rayon d'impact des divers équipements soit présentée aux citoyens et intervenants du milieu lors des rencontres d'informations préparatoires au dépôt des études d'impact et que le compte-rendu des ces rencontres soient validés par les intervenants avant le dépôt de l'étude d'impact.

e. Gestion responsable

Notre participation à différents comités de suivis, nous a permis de nous familiariser avec plusieurs méthodes d'analyse et de suivis des risques. Certaines entreprises adoptent même plusieurs méthodes. L'industrie chimique semble particulièrement efficace à cet égard. Des audits externes permettent aussi une évaluation indépendante.

Le document de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) sur les indicateurs de performances pour la prévention, la préparation et l'intervention en cas d'accidents chimiques présente une approche novatrice en vue de combler le vide dans l'évaluation de la performance en ce qui concerne les risques. Il s'adresse aux gestionnaires d'installation, à tous les niveaux d'autorités publiques et aux communautés.

«La mesure du nombre d'accidents et de quasi-accidents ne fournit généralement pas assez d'informations pour être en mesure de déterminer quelles actions ou autres mesures mise en place permettant réellement d'améliorer le niveau de sécurité. L'approche développée permet de mesurer si l'implantation de certaines mesures permet d'améliorer le niveau de sécurité et ainsi corriger le tir au bon endroit, si nécessaire.» (Éric Clément, Stratégies Multi Risques Inc., janvier 2004)

Le Collectif en Environnement Mercier-Est demande à la Commission, vu la concentration des risques industriels dans le milieu, d'évaluer le projet en fonction de la qualité de la gestion actuelle du risque par le promoteur.

Si le promoteur n'utilise pas des outils d'inspection internes, la technologie choisie est-elle suffisamment éprouvée et aussi sécuritaire?

Le Collectif en Environnement Mercier-Est demande à la Commission, vu la concentration des risques industriels dans le milieu, d'évaluer le projet en tenant compte du degré d'avancement de la technologie proposée par le promoteur.

Le Collectif en Environnement Mercier-Est demande à la Commission, vu la concentration des risques industriels dans le milieu, d'évaluer le projet selon la qualité des divers codes et règlements que compte suivre le promoteur.

5- DE NOUVELLES INSTANCES DE CONCERTATION ET D'INFORMATION

a. Responsabilités des citoyens

À l'article 70 de la *Loi québécoise 173 sur la sécurité civile*, le ministre suscite ou encourage les initiatives dans le domaine de la sécurité civile de la part des organismes communautaires.

Dans le *Règlement canadien sur les urgences environnementales*, on dit que, pour obtenir la confiance du public, les fabricants de produits chimiques ont opté pour la Gestion responsable et ses corollaires : franchise, ouverture d'esprit, encouragement de la participation active et participation des collectivités. «Cela correspond à l'engagement pris par le gouvernement en vertu de la LCPE de 1999 d'offrir aux Canadiens un meilleur accès à l'information et de plus nombreuses occasions de participer aux prises de décision.»

Selon le *Guide du CRAIM*, la gestion du risque fait appel à un véritable changement de culture qui comprend la prévention, la préparation et le partage de l'information avec les citoyens qui ont à faire face à ces risques :

«Une nouvelle culture implique une évolution des personnes et des groupes vers le partage des valeurs communes. ...La confiance est à la base de la communication. ...Réagir défensivement rend le public méfiant.

...Les dispositions du Clean Air Act donnent l'opportunité aux individus d'être partie prenante dans la réduction des risques d'accidents impliquant des produits chimiques.

...Et une des sept règles essentielles en communication des risques : accepter d'impliquer le public comme un partenaire légitime.»

M. Philippe Essig, coordonnateur mandaté par le gouvernement français pour le débat national sur les risques industriels – suite à la catastrophe de Toulouse – dit :

«Une des premières conséquences de l'émergence d'une culture de sécurité sera un transfert du lieu de décision de l'État vers les citoyens. L'acceptabilité du risque ne se décrète pas : c'est à un niveau décentralisé que devront être prises les décisions politiques principales.»

D'ailleurs, le chapitre 3 du rapport Essig s'intitule : Une connaissance responsable de citoyens appelés à faire eux-mêmes les choix qui les concernent. (*Congrès conjoint des associations CPGSM, CRAIM et DRIE – Montréal, novembre 2002*)

Il faut que les risques technologiques soient pris en compte dans le développement du territoire. (*Cirano, bulletin de liaison, été 99 - Risques technologiques*)

Après bien des années de travail, il existe une plus grande ouverture d'esprit pour informer la population et lui permettre de mieux se protéger. Cependant, il manque aux citoyens des mécanismes et des outils afin de bien évaluer les nouveaux projets.

Le Collectif en Environnement Mercier-Est préconise, tel que recommandé dans le Guide du CRAIM, la formation d'un comité incluant des groupes communautaires, présidé par un représentant de la communauté, qui peut effectuer une évaluation indépendante des efforts en communication et en sécurité, ainsi que des fonds pour une consultation indépendante au besoin.

Le Collectif en Environnement Mercier-Est préconise la mise en place, et le maintien, d'un comité de suivi industriel pour chaque entreprise à risques du territoire ; que des principes de base élaborés conjointement par les citoyens et l'industrie soutiennent ces comités et qu'un représentant de chacun de ces comités siège au comité cité à la recommandation précédente.

b. Leçons de Toulouse

La catastrophe de Toulouse a remis en question bien des modes de pensée par rapport à la sécurité urbaine. On y a évoqué l'idée d'interdire la construction d'autoroutes traversant un secteur industriel. On est alors en droit de se demander si cette ville autoriserait la construction d'un pipeline longeant une autoroute, croisant un chemin de fer et avoisinant une usine de liquéfaction !

« L'accident de Toulouse a mis en relief beaucoup d'insuffisances, de carences, de lacunes ou d'incohérences en particulier dans notre réglementation et notre manière de l'appliquer...»

Le Rapport de la Commission d'enquête parlementaire, «dégageait comme priorité absolue la réduction des risques à la source pour diminuer les périmètres de danger, et préconisait la génération des instances locales de concertation et d'information...

L'étude des risques doit être réalisée par l'État et non par les industriels. ...l'étude de danger est une obligation légale pour toute création d'activité industrielle classée. En cas d'extension d'activité, une nouvelle étude est exigée.»

Un premier projet de loi proposait alors le renforcement des instruments de maîtrise de l'urbanisation autour des sites à risques et le renforcement de la concertation entre les acteurs concernés localement par le risque industriel.

«Une commission locale d'information existait déjà à Toulouse, pour les usines d'incinération et les centrales nucléaires, et non les installations classées Seveso. Aussi la Commission parlementaire souhaiterait plutôt la création d'une structure départementale (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et risques industriels ou S3PRI) disposant de moyens et pouvant solliciter des expertises.»

(Mairie de Toulouse; Toulouse, un an après; septembre 2002, pp.29-31)

Le Collectif en Environnement Mercier-Est préconise comme priorité absolue la réduction des risques à la source pour diminuer les périmètres de danger.

Le Collectif en Environnement Mercier-Est recommande que les études de risques soient réalisées par des gens imputables ; qu'elles soient discutées avec les instances locales de concertation et d'information et qu'en cas d'extension d'activité d'une entreprise, une nouvelle étude soit exigée.

Le Collectif en Environnement Mercier-Est recommande le renforcement des instruments de maîtrise de l'urbanisation autour des sites à risques et le renforcement de la concertation entre les acteurs concernés localement par le risque industriel.

6- CONCLUSION

Le Collectif en Environnement Mercier-Est considère que le projet de raccordement au gazoduc TQM constitue un trop grand risque pour la population locale et de transit. Le tracé côtoie des habitations et des équipements de services essentiels. Un gazoduc haute pression dans un secteur urbain constitue un risque inacceptable. Le secteur comporte déjà son propre potentiel de risques.

La concertation des acteurs concernés par le risque permet de plus en plus à une communauté d'assurer sa sécurité. Les instruments de maîtrise de l'urbanisation autour des sites à risques évoluent rapidement. Les schémas d'aménagement du territoire doivent tenir compte des schémas de sécurité civile en cours d'élaboration.

7- SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

- 1- Le Collectif en Environnement Mercier-Est recommande que soit obligatoire, dans les études d'impact, l'élaboration d'une grille d'analyse des retombées économiques locales. Les autorités publiques devront s'assurer que les engagements sont bien respectés et que l'information soit accessible aux citoyens.
- 2- Le Collectif en Environnement Mercier-Est recommande que le potentiel d'aménagement futur du territoire environnant ce projet soit préservé. Il recommande également que soit évaluée la dépendance future de l'Est par rapport à cette source d'énergie.
- 3- Le Collectif en Environnement Mercier-Est recommande qu'aucune industrie ayant un impact sur la santé respiratoire du milieu ne puisse s'installer avant de connaître les résultats de la deuxième phase de l'évaluation de l'excès des maladies respiratoires dans les secteurs de Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est et Mercier-Est/Anjou.
- 4- Le Collectif en Environnement Mercier-Est recommande qu'aucun nouveau projet de gazoduc ne longe une autoroute, ni ne côtoie des équipements collectifs répondant à des besoins essentiels, comme un poste et des lignes de transport d'énergie ou une usine d'épuration, en cas d'événement ou de chaîne d'événements qui pourraient mettre ces installations hors service

- 5- Le Collectif en Environnement Mercier-Est recommande à la Commission de prendre connaissance, aux États-Unis et en Europe, du niveau des discussions en ce qui concernent la sécurité du transport par pipeline.
- 6- Le Collectif en Environnement Mercier-Est demande à la Commission de refuser l'installation d'un poste de livraison à proximité d'un groupe d'habitations, même de faible densité, de même qu'à proximité d'un croisement de voies de transport.
- 7- Le Collectif en Environnement Mercier-Est demande à la Commission de comparer avec attention l'analyse des tracés et des sites d'installation d'équipement et de tenir compte de la population avoisinante et de transit
- 8- Le Collectif en Environnement Mercier-Est demande que la Commission du BAPE prenne en compte le travail de concertation actuellement en cours au CMMI de l'est de l'île dans son évaluation du projet
- 9- Le Collectif en Environnement Mercier-Est demande à la Commission d'appliquer rigoureusement " le principe de précaution" dans l'évaluation du présent projet
- 10- Le Collectif en Environnement Mercier-Est demande que la Commission évalue le présent projet, en tenant compte des enquêtes, des rapports internes et externes, des recommandations qui ont suivies, incluant les leçons apprises et le partage de l'information, et ce, concernant chaque accident, incident, quasi-accident et arrêt de livraison depuis les dix dernières années pour le réseau de transport du gaz naturel sous la responsabilité de Gaz Métro et TQM
- 11- Le Collectif en Environnement Mercier-Est demande qu'une grille visuelle de rayon d'impact des divers équipements soit présentée aux citoyens et intervenants du milieu lors des rencontres d'informations préparatoires au dépôt des études d'impact et que le compte-rendu des ces rencontres soient validés par les intervenants avant le dépôt de l'étude d'impact
- 12- Le Collectif en Environnement Mercier-Est demande à la Commission, vu la concentration des risques industriels dans le milieu, d'évaluer le projet en fonction de la qualité de la gestion actuelle du risque par le promoteur.
- 13- Le Collectif en Environnement Mercier-Est demande à la Commission, vu la concentration des risques industriels dans le milieu, d'évaluer le projet en tenant compte du degré d'avancement de la technologie proposée par le promoteur.
- 14- Le Collectif en Environnement Mercier-Est demande à la Commission, vu la concentration des risques industriels dans le milieu, d'évaluer le projet selon la qualité des divers codes et règlements que compte suivre le promoteur.

- 15- Le Collectif en Environnement Mercier-Est préconise, tel que recommandé dans le Guide du CRAIM, la formation d'un comité incluant des groupes communautaires, présidé par un représentant de la communauté, qui peut effectuer une évaluation indépendante des efforts en communication et en sécurité, ainsi que des fonds pour une consultation indépendante au besoin.
- 16- Le Collectif en Environnement Mercier-Est préconise la mise en place, et le maintien, d'un comité de suivi industriel pour chaque entreprise à risques du territoire ; que des principes de base élaborés conjointement par les citoyens et l'industrie soutiennent ces comités et qu'un représentant de chacun de ces comités siège au comité cité à la recommandation précédente.
- 17- Le Collectif en Environnement Mercier-Est préconise comme priorité absolue la réduction des risques à la source pour diminuer les périmètres de danger.
- 18- Le Collectif en Environnement Mercier-Est recommande que les études de risques soient réalisées par des gens imputables ; qu'elles soient discutées avec les instances locales de concertation et d'information et qu'en cas d'extension d'activité d'une entreprise, une nouvelle étude soit exigée.
- 19- Le Collectif en Environnement Mercier-Est recommande le renforcement des instruments de maîtrise de l'urbanisation autour des sites à risques et le renforcement de la concertation entre les acteurs concernés localement par le risque industriel.

Bibliographie

Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), *Projet Centre Énergétique de Montréal-Est*, BAPE, 6211-09-50, avril 1994, document DI7

Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), *Projet Gazoduc Bécancour*; <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gazoduc-becancour/>

Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), *Projet Gazoduc Montréal-Est*, novembre 2003, DA1-7 et 14 DA7; DB1, 2, 9, 16, 19, 20, 27-32, 36, 41; DQ1; DQ1.1; DT3; PR2 ; PR3.1 ; PR6 ; et autres http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gazoduc-montreal/documents/liste_documents.htm

Bureau de la sécurité du transport du Canada, *Rapports d'accidents sur les gazoducs*. Rapport P96H0012 ; P00H0037 et autres, <http://www.bst.gc.ca/fr/stats/pipe/index.asp?section=1>

Coderre, J.-F. *Journal de Montréal*, 25 février 2004.

Cessation d'exploitation des pipelines, document de travail sur les questions techniques et environnementales ; http://www.safecanada.ca/link_f.asp?category=8&topic=60

Comité directeur sur la cessation d'exploitation des pipelines, Alberta. (http://www.neb-one.gc.ca/safety/aband_f.htm)

Congrès conjoint des associations CPGSM, CRAIM et DRIE – Documentation, Montréal, novembre 2002.

CRAIM, *Guide de gestion des risques industriels majeurs à l'intention des municipalités et de l'industrie*, p. 257 ; annexes 4 et 5 ; Montréal, juillet 2002, 401 pages.

Cirano, bulletin de liaison, été 99 - *Risques technologiques*

Direction de la santé publique de Montréal-Centre, «*L'évaluation de l'excès des maladies respiratoires dans les secteurs de Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est et Mercier-Est/Anjou*» – *Une analyse des données sanitaires et environnementales 1995-2000* – mars 2004; Doc. ISBN, no.2-89494-414-4, DSP Montréal-Centre.

Éditeur officiel du Québec, *Loi no. 173, Loi sur la sécurité civile*, 2001.

Essig, Philippe, *Rapport Essig, Chapitre 3 : Une connaissance responsable de citoyens appelés à faire eux-mêmes les choix qui les concernent*.

Gaz Métro, *Compte-rendu de la rencontre d'information avec les intervenants du milieu*, novembre 2003 et janvier 2004.

Gaz Métropolitain, *Source d'avenir*, février 2002.

Gouvernement français, *Sécurité industrielle* ; www.industrie.gouv.fr.securite

Mairie de Toulouse; *Toulouse, un an après*; septembre 2002, 31 pages.

OCDE – Document d’orientation destiné à l’industrie, aux pouvoirs publics et aux collectivités en vue de l’élaboration de programmes IPS pour la prévention, la préparation et l’intervention en matière d’accidents chimiques – version 2003, (en cours de traduction).

OECD Guiding Principles for Chemical Accident Prevention, Preparedness and Response
Guidance for Industry (including Management and Labour), Public Authorities, Communities, and other Stakeholders - Second edition

<http://www1.oecd.org/scripts/ehs/guidingprinciples/index.asp>

et

Guidance on SAFETY PERFORMANCE INDICATORS Guidance for Industry, Public Authorities and Communities for developing SPI Programmes related to Chemical Accident Prevention, Preparedness and Response (Interim Publication scheduled to be tested in 2003 –2004 and revised in 2005) .

http://www.oecd.org/document/41/0,2340,en_2649_34369_1889513_1_1_1_1,00.html

Annexe 1

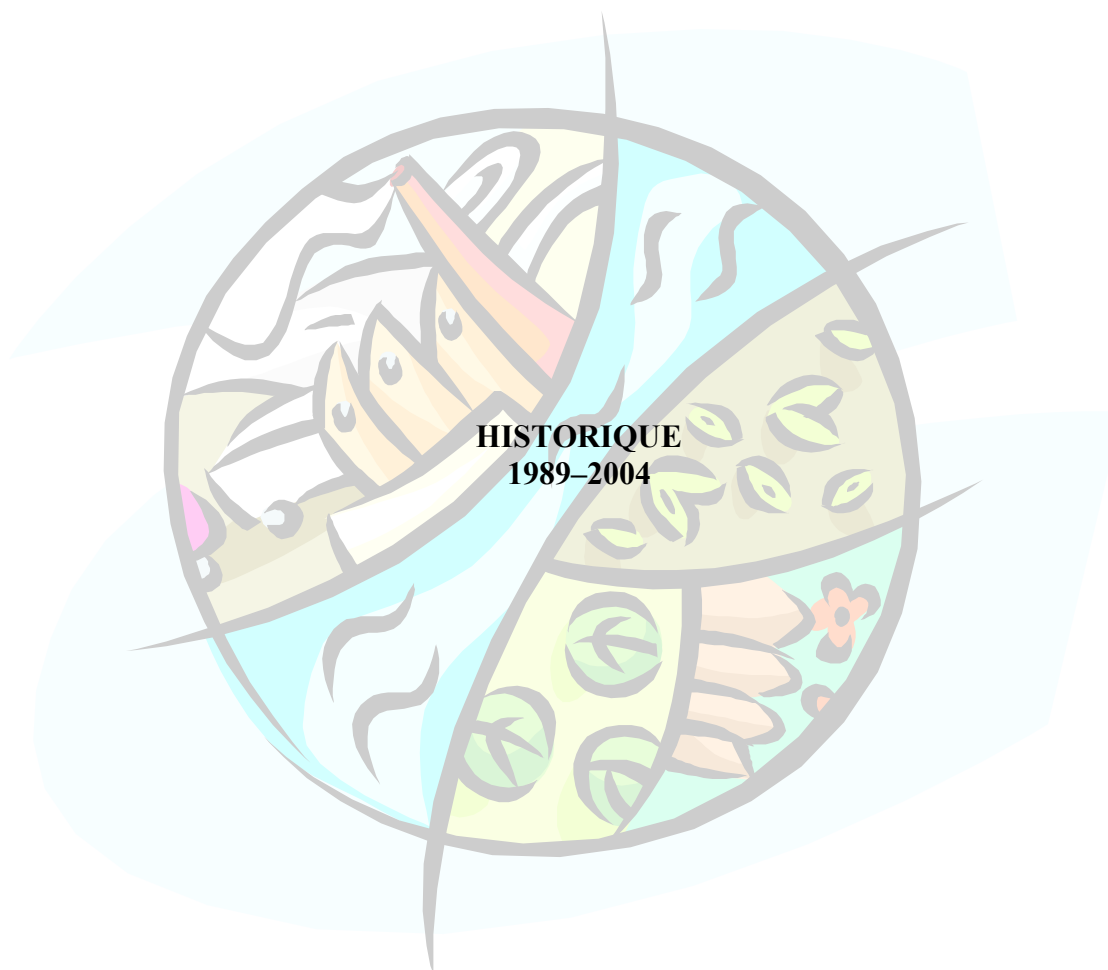
**COLLECTIF EN ENVIRONNEMENT
MERCIER-EST****Mai 2004**

TABLE DES MATIERES

MANIFESTE.....	3
AMÉNAGEMENT.....	4
SANTÉ.....	9
INDUSTRIES.....	12
TRANSPORT.....	15

MANIFESTE

La qualité de vie d'un quartier – des recherches l'ont amplement démontré – dépend pour une large part de l'engagement de ses résidants et de ses résidentes. Des citoyens et des citoyennes de Mercier-Est ont compris cet impératif en se regroupant, il y a bientôt 15 ans, au sein de Mercier-Est quartier en santé, devenu ultérieurement Solidarité Mercier-Est, pour former le comité environnement/aménagement. Ce comité, ayant acquis le statut d'organisme autonome, porte maintenant le nom de Collectif en environnement Mercier-Est.

Hier comme aujourd'hui ce regroupement de citoyens et d'organismes s'intéresse activement aux questions touchant la qualité de vie du quartier : transport, qualité de l'air et de l'eau, gestion des déchets, plan d'urbanisme, pesticides, etc.

Dans une optique de concertation et de partenariat, le Collectif siège à plusieurs comités (mixtes, communautaires, industriels) et fait partie d'organismes et de groupes environnementaux à caractères local et régional. Le Collectif défend également les intérêts du quartier auprès de différentes instances consultatives.

Mercier-Est, à l'instar des autres quartiers de l'est de Montréal, est confronté à des problématiques environnementales et sanitaires qui interpellent de plus en plus les citoyens et les organismes du milieu. L'incidence élevée des maladies de l'appareil respiratoire au sein de la population, la multiplication d'industries lourdes dans le voisinage immédiat de même que la présence de voies de circulation à fort débit qui ceinturent et isolent le quartier figurent parmi les principaux sujets de préoccupations.

En contrepartie, le quartier Mercier-Est est doté de ressources et de potentialités que le Collectif entend contribuer à mettre en valeur. Son accès au fleuve, ses nombreux parcs, la diversité de ses activités commerciales, la richesse de sa vie communautaire constituent des atouts qu'il nous appartient collectivement de préserver et de développer.

Plus largement et dans un esprit de solidarité, de concert avec tous ceux et celles qui ont à cœur le mieux-être des collectivités humaines, le Collectif compte participer aux débats sur les grands enjeux sociaux et environnementaux de l'heure, tels la réduction des gaz à effet de serre, la propriété collective de l'eau, le développement du transport en commun, la participation des citoyens à la vie démocratique de leur milieu, etc.

Enfin, le Collectif entend faire sien le précepte énoncé par le professeur René Dubos, un des fondateurs de l'écologie moderne : penser globalement et agir localement.

AMÉNAGEMENT

HISTORIQUE DU SUIVI Collectif en environnement Mercier-Est

1989 Mémoire à la Commission de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal (CUM)

- ♦ Enjeux de l'exploitation de la carrière Francon
- ♦ Régies de quartier et débat public sur la gestion des déchets
- ♦ Dépôts permanents de déchets domestiques dangereux
- ♦ Restauration des berges à la Promenade Bellerive
- ♦ Uniformisation des normes du bruit

Projet de la rue De Beaurivage, rue écologique

1990 Forums sur les enjeux aménagement et développement de l'arrondissement

- ♦ Qualité du logement
- ♦ Projet d'un réseau vert reliant les parcs du quartier
- ♦ Zones tampons près des industries et des autoroutes
- ♦ Participation des citoyens aux processus de décision

1991 Élaboration d'un projet d'aménagement pour le parc Pierre Bernard

- ♦ Participation au Comité de concertation de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'île de Montréal (RIGDIM)
- ♦ Participation à une émission de radio communautaire
- ♦ Promotion de la collecte sélective (porte-à-porte)

1992 Organisation de 2 assemblées publiques d'information à Mercier-Est

- ♦ Gestion globale des déchets
- ♦ Implications pour l'Est des 2 projets de gestion de déchets

Mémoire au Bureau de consultation de Montréal (BCM) sur la gestion intégrée des déchets solides et des matières récupérables à Montréal

- ♦ Aucun enfouissement dans la carrière
- ♦ Responsabilisation et éducation
- ♦ Commentaires des citoyens aux 2 assemblées publiques
- ♦ Requête pour l'élargissement de la collecte sélective

Colloque préparatoire aux États généraux pour le développement de l'Est

- ♦ Près de 40 intervenants (affaires, industries, gouvernements, municipalités, santé publique, citoyens)
- ♦ Concertation environnementale à bâtir dans l'Est

Mémoire sur le plan d'urbanisme de Montréal

- ♦ Plan particulier pour le secteur Contrecoeur (PPU) – *accepté*
- ♦ Arrêt des dépôts de neiges usées en surface – *accepté*
- ♦ Centre communautaire et piscine intérieure
- ♦ Désenclavement du quartier résidentiel
- ♦ Harmonisation avec les municipalités voisines

1993 Mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

- ♦ Non au projet d'incinérateur et à la concentration d'installations pour la gestion des déchets dans l'Est de l'île de Montréal
- ♦ Réserve sur le mémoire du Comité de concertation RIGDIM
 - N'endosse pas le projet de la RIGDIM
 - Objectivité des critères du choix du site et équité
 - Exigences face aux «R»; moratoire; débat provincial

Promotion du recyclage

- ♦ Implantation dans les immeubles de 9 logements et plus
- ♦ Sensibilisation dans tout le quartier

1994 Mémoire à la Commission de la culture et du développement communautaire

- ♦ L'environnement négligé par l'énoncé d'orientation

Plan particulier du secteur Contrecoeur (PPU)

- ♦ Collaboration avec l'Institut d'urbanisme de l'UQAM
 - 4 rencontres avec plusieurs citoyens du secteur
 - Proposition d'aménagement présentée à la Ville
- ♦ Rencontre informelle avec des citoyens et la Ville

- ♦ Initiative d'invitation dans les boîtes aux lettres pour trois soirées d'information, de questions et d'étude publique
- ♦ Mémoire au Conseil d'arrondissement de la Ville
 - Maintenir le zonage résidentiel
 - Envisager la fermeture à court terme du site de dépôt de neiges usées
 - Aménagement en conformité avec le secteur
 - Rejet du projet d'aménagement du boulevard Bourget
- ♦ Lettre au Comité exécutif de la Ville

Gestion des matières résiduelles :

- ♦ Promotion du recyclage
 - Porte-à-porte et distribution de bacs
 - Kiosque d'information au parc Thomas-Chapais
 - Continuité de l'implantation dans les 9 logements et plus
- ♦ Participation à des forums publics sur la gestion des déchets
- ♦ Demande à l'administration municipale et au ministre de l'Environnement du Québec de la mise en oeuvre des «R» et d'un moratoire sur tout projet d'incinérateur

Animation de l'atelier «Environnement» au Forum de Mercier-Est Quartier en santé

Représentant de Mercier-Est quartier en santé au comité directeur provisoire de la Zone d'Intervention Particulière (ZIP)

Demande pour l'implantation de l'Éco-Quartier Longue-Pointe dans une perspective d'élargissement à tout le quartier

Échanges avec les élu(e)s sur divers dossiers environnementaux

Rencontre avec un groupe d'étudiants de l'UQAM sur un projet d'aménagement de la partie est du Parc Bellerive. Évaluation de la préoccupation environnementale en lien avec la préoccupation des citoyens.

1995 Maintien des conseils d'arrondissement et des consultations publiques

- ♦ Mémoire à la Commission sur la révision des procédures de participation et de consultation à la Ville de Montréal
- ♦ Lettre au ministre des Affaires municipales du Québec

Présentation au congrès annuel de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts sur le thème de la participation du public

1996 Gestion des matières résiduelles :

- ♦ Mémoire à la Commission d'enquête du BAPE sur la gestion des matières résiduelles du Québec
- ♦ Demande au ministre de l'Environnement d'un moratoire sur tout projet avant les résultats de l'enquête générique
- ♦ Relance de la collecte sélective (collaborations / quartier)

Participation au colloque et à l'Éco-quartier Longue-Pointe

1997 Demande de gestion des Éco-quartiers Tétreaultville et Honoré-Beaugrand

- ♦ Gestion des matières résiduelles :
 - Rencontre avec un représentant des citoyens à Pro-Est
 - Rencontre de la présidente de Pro-Est
 - Collecte de matériel scolaire pour le Magasin Partage
- ♦ Participation au colloque du Regroupement montréalais pour la qualité de l'air (transport, environnement, santé et aménagement urbain)

1998 Mémoire sur la gestion de l'eau au Québec

- ♦ Surverses : problématique de quartier
- ♦ L'eau : un bien collectif

Rencontre d'intervenants pour le Parc Thomas-Chapais

Participation au Comité des Îles (ZIP)

Sondage en vue d'établir les orientations au Forum de quartier.

1999 Participation au Groupe consultatif sur la problématique des sédiments contaminés du secteur du quai 103 de la zone portuaire de Montréal

2000 Projet «Interquisa»

- ♦ Participation à des rencontres du promoteur
- ♦ Demande d'audiences publiques sur le projet
 - Installation trop rapprochée des résidences

Mémoire sur la politique de consultation en matière d'urbanisme

- ♦ Information accessible et délais raisonnables
- ♦ Mode de participation souple et sensibilité démocratique

Membre du Croissant de l'Est : participation aux ateliers des Îles de Boucherville, de Varennes et du Mitan

2001 Mémoire à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec portant sur le projet de loi 173 sur la sécurité civile (à Québec)

- ♦ Citoyens intégrés à la gestion des risques
- ♦ Comité mixte local et permanent de suivi des risques

2002- Demande de statut d'organisme autonome

- 2004**
- ♦ Demande de charte et élaboration d'un manifeste
 - ♦ Orientations pour des comités de travail (santé, transport, aménagement et suivi industriel)

Révision du plan d'urbanisme pour l'arrondissement

- ♦ Journée d'étude et animation d'atelier aux Portes ouvertes
- ♦ Préparation d'un mémoire à titre de document de travail pour le comité de concertation en environnement et urbanisme de Solidarité Mercier-Est :
 - Réduire l'enclavement, harmoniser l'aménagement du quartier et mettre en valeur le fleuve
 - Qualité de vie résidentielle
 - Réaménager le secteur Georges V
 - Remise en question du boulevard Bourget
 - Vocation résidentielle du secteur Contrecoeur
 - Efforts sur les pôles de pauvreté
 - Concertations interarrondissements
 - Accessibilité et transparence à la Ville

Continuité des représentations

- ♦ ZIP (Zone d'intervention prioritaire)
 - Conseil d'administration
 - Comité consultatif sur les sédiments contaminés du secteur du quai 103
- ♦ Suivis industriels, Viabus, Conseil d'arrondissement, Conseil régional en environnement de Montréal

Remise aux élu(e)s d'un sondage tenu auprès des usagers du Service de garde et portant sur le réaménagement du Parc De La Bruère

SANTÉ

HISTORIQUE DU SUIVI Collectif en environnement Mercier-Est

Octobre 1989 **Mémoire à la Commission de l'environnement de la
Communauté urbaine de Montréal (CUM)**

- ♦ Assainissement de l'air et de l'eau
- ♦ Liste de paramètres et d'indicateurs d'une ville en santé

Mars 1990 **Forum sur les enjeux d'aménagement et de développement**

- ♦ Préservation de la qualité des logements existants
- ♦ Restauration des vieux logements
- ♦ Qualité de l'eau, du sol et de l'air

1991 **Travail sur la santé environnementale par une stagiaire**

1992- **Mémoires sur les gestions intégrées des déchets de Montréal et de**
l'Île

- 1993** ♦ Effet cumulatif sur la santé des différents modes de gestion

1994 **Recommandations à la Communauté urbaine de Montréal**

- ♦ Ne pas augmenter la teneur en soufre des combustibles

**Reconnaissance par le CLSC Mercier-Est - Anjou de l'importance
d'établir un profil environnemental détaillé de l'est de Montréal**

**Rencontre avec la Direction de la santé publique de Montréal-
Centre**

- ♦ Demande d'étude épidémiologique sur les problèmes respiratoires dans l'est de l'île de Montréal
- ♦ Demande d'étude sur les impacts cumulatifs des diverses sources de pollution

Mémoire au BAPE sur le projet de cogénération à Montréal-Est

- ♦ Demande d'inventaire complet de la qualité de l'air et d'études approfondies sur l'état de santé de la population de l'est de l'île

Participation à un atelier sur les environnements sains au Québec

Demande pour un Programme action – environnement afin d'établir un profil environnemental de l'est de Montréal / Refusé

Communauté urbaine de Montréal

- ♦ Rencontre avec le service en environnement (de l'Est)
- ♦ Participation aux Commissions publiques sur l'environnement

1995 Plan d'action et de réhabilitation du fleuve Saint-Laurent

- ♦ Comité directeur et sous-comité « toxiques »

1996 Participation à l'enquête Delphi : gestion des gaz à effet de serre

Mémoire au BAPE sur la gestion des matières résiduelles du Québec

- ♦ Méconnaissance des risques réels pour la santé

1997 Les recherches de la Direction de la santé publique visent un large territoire

Suivis sur la qualité de l'air et de l'eau

- ♦ Privatisation et commercialisation de l'eau douce
- ♦ Rejets de soufre (Sulconam)

1998 Mémoire à la Communauté urbaine de Montréal sur le projet de modification du règlement 90 sur le contrôle des émissions atmosphériques

- ♦ Modernisation selon les normes les plus performantes
- ♦ Maintenir leur groupe spécialisé dans le secteur est de l'Île

Participation au colloque du Regroupement montréalais pour la qualité de l'air (transport, environnement, santé et aménagement urbain)

Concertation et demande de subvention afin de diminuer les nuisances dues à l'application et l'utilisation générale des pesticides et engrais dans le quartier

1998- Participation au groupe consultatif sur la problématique des sédiments

1999 contaminés du secteur du quai 103 de la zone portuaire de Montréal

2000 Projets de modification des règlements 87 et 90 de la Communauté urbaine de Montréal (produits organiques par oxydation et rejets de mercure)

- ♦ Meilleure technologie et normes disponibles; analyse en continu
- ♦ Aucun compromis quant à la santé pulmonaire
- ♦ Contrôle à la source du mercure

Mémoire sur le projet «*Interquisa*»

- ♦ Contexte de santé pulmonaire dans l'Est
- ♦ Trop grande proximité des zones résidentielles

2001 Demande au CLSC en vue d'un partenariat dans un projet d'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur et de la santé pulmonaire. *Acceptation*

Rencontre avec le ministre de l'Environnement (à Québec avec le Comité de Vigilance environnementale de l'Est de Montréal)

- ♦ Contexte de santé pulmonaire et d'impacts cumulatifs dans l'Est

Mémoire à la Communauté urbaine de Montréal sur la modification du règlement 90

- ♦ Accord sur le resserrement des normes d'émissions
- ♦ Prise en compte de l'effet cumulatif et de la santé pulmonaire

2002- Suivis :

- 2004**
- ♦ L'évolution sur la recherche en santé pulmonaire dans l'Est
 - ♦ Déversement accidentel de paraxylène au quai 105
 - ♦ Position contre la privatisation de l'eau

INDUSTRIES

HISTORIQUE DU SUIVI Collectif en environnement Mercier-Est

- 1989 Enjeux touchant l'exploitation de la carrière Francon**
- ♦ Questionnaire auprès des intervenants
 - ♦ Publication des résultats dans Le Flambeau
- 1990 Forum sur les enjeux d'aménagement et de développement de l'arrondissement Mercier :**
- ♦ Zones tampons entre le résidentiel et l'industriel
- 1991 Participation au comité de concertation de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'île de Montréal (RIGDIM)**
- 1992 Mémoire au Bureau de consultation de Montréal (BCM) sur la gestion des déchets solides et des matières récupérables**
- ♦ Aucun enfouissement dans la carrière
- 1993 Implantation d'un incinérateur dans l'Est**
- ♦ Lettre au ministre de l'Environnement
 - ♦ Mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
 - Non à l'incinérateur et à la concentration d'équipements de gestion des déchets dans l'Est
- Carrière Francon**
- ♦ Lettre au ministre de l'environnement
 - ♦ Organisation d'une rencontre (citoyens, compagnie, firme d'ingénieurs mandatée pour la surveillance des dynamitages)
- 1994 Mémoire au BAPE sur le projet de cogénération à Montréal-Est**
- ♦ Impacts sonores, visuels et atmosphériques
 - ♦ Demande d'audiences génériques sur la cogénération et la privatisation de l'électricité
 - ♦ Demande d'une présentation publique sur les mesures d'urgence

1995 Rencontre avec un représentant du comité de surveillance de la carrière Francon (plaintes de citoyens et déversement éventuel des neiges usées)

Mesures d'urgences dans l'Est

- ♦ Démarches pour participer à un groupe de travail
- ♦ Participation au Comité conjoint municipal et industriel
- ♦ Visite chez Pétrumont : amélioration environnementale

Opposition à la demande des raffineries de modifier le règlement sur la qualité de l'air (augmenter la teneur en soufre) ; présentation à la Commission de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal (CUM)

1996 Visites industrielles – Usine d'épuration des eaux, Shell et Sulconam

Suivi des odeurs fortes de soufre (Sulconam) et rencontre avec la CUM

Participation au Groupe de travail sur la gestion des plaintes dans le secteur de l'est de Montréal sous la coordination de l'Association industrielle de l'est de Montréal (AIEM)

1997 Requête auprès de l'ADM pour modifier la trajectoire des avions survolant le quartier

Suivi d'un projet de traitement des résidus contaminés aux BPC

1998 Organisation d'une rencontre publique avec le Service de l'assainissement de l'air et de l'eau de la Communauté urbaine de Montréal et portant sur le bilan dans l'est de l'île

1999 L'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE)

- ♦ Participation à des rencontres sur les indicateurs de performance au niveau de la prévention, de la préparation et de l'intervention en cas d'accidents industriels majeurs.
- ♦ Rencontre de hauts fonctionnaires de différents pays travaillant à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant la sécurité des sites industriels et la préparation des communautés

Implication sur les questions touchant l'exposition aux risques industriels et les mesures de protection

Projet «Interquisa»

- ♦ Participation à des rencontres du promoteur
- ♦ Demande d'audiences publiques et mémoire
 - Présentation de la problématique sur la santé pulmonaire dans l'Est
 - Impacts et nuisances potentiels; choix du site

2003- Mesures d'urgence à Montréal

- 2004**
- ♦ Conférence au forum des Organismes communautaires
 - ♦ Journée d'information sur la gestion des risques dans l'Est

Révision du plan d'urbanisme touchant l'arrondissement

- ♦ Mémoire en concertation avec le comité environnement et urbanisme de Solidarité Mercier-Est
 - Zones tampon (industries – résidences)
 - Pas d'enfouissement ni d'incinérateur dans l'Est
 - Pas de site de transbordement de déchets

TRANSPORT

HISTORIQUE DU SUIVI Collectif en environnement Mercier-Est

- 1989 Mémoire à la Commission de l'Environnement de la Communauté urbaine**
- Nuisances reliées à la densité de la circulation des camions
 - Boulevard Bourget
 - Développement du Port de Montréal
- 1990 Forum sur les enjeux d'aménagement et de développement de l'arrondissement**
- Projet d'une piste cyclable reliant les parcs
 - Densité du trafic dont l'échangeur Souigny
 - Accès au transport en commun
 - Sécurité piétonne et automobile
- 1991 Demande de modification des voies de camionnage traversant le quartier**
- 1992 Mémoire sur le plan d'urbanisme de Montréal**
- ♦ Réaménagement à la Promenade Bellerive et bateau passeur
 - ♦ Remise en question du tracé du boulevard Bourget
 - ♦ Échangeur Sherbrooke et autoroute 25
 - Bruit et mesures de mitigation
 - Sécurité des cyclistes et des piétons
 - ♦ Mitigation des nuisances au métro Honoré-Beaugrand
 - ♦ Emprise pour le prolongement du métro vers l'Est
 - ♦ Mitigation à la fermeture du stationnement incitatif Radisson
 - ♦ Prolongement du métro vers l'est
- 1993 Lettre adressée au service des travaux publics de la Ville de Montréal**
- ♦ Sécurité des cyclistes à l'échangeur Sherbrooke et autoroute 25
 - ♦ Réparation du garde-fou sur la voie de service de l'autoroute 25

1997 Recherche de données sur la qualité de l'air, la propreté et la qualité de vie aux abords de l'autoroute 25

Participation au colloque du Regroupement montréalais pour la qualité de l'air portant sur le transport, l'environnement, la santé et l'aménagement urbain

2001-2002 Mémoire sur le projet de modernisation de la rue Notre-Dame

- ♦ Impacts sur la santé respiratoire
- ♦ Densité du trafic et débordements dans le quartier

2003– Révision du plan d'urbanisme pour l'arrondissement

- 2004**
- ♦ Participation à la journée d'étude
 - ♦ Animation de l'atelier transport aux soirées Portes ouvertes
 - ♦ Mémoire en concertation avec le comité environnement et urbanisme de Solidarité Mercier-Est
 - Remise en question du boulevard Bourget
 - Pistes cyclables
 - Amélioration du revêtement de la rue Notre-Dame
 - Étude des débordements automobiles
 - ♦ Échanges d'informations sur le projet Viabus

Annexe 2

Réponses aux questions - 20 avril 2004 – Philippe Batani, Conseiller, Affaires publiques et gouvernementales chez Gaz Métro

Comparaison sommaire des codes de constructions de gazoducs le long d'autoroutes

Québec

Au 19 avril 2004, la réglementation du Québec stipule que, dans le cas des réseaux de distribution ou de transmission de gaz naturel, la norme CSA Z662 doit être respectée. Cette norme décrit les exigences techniques liées à la conception, à la construction et à l'exploitation des réseaux de pipelines.

Aucune interdiction ou restriction n'y est faite relativement à l'implantation de conduites de gaz le long de routes. La norme CSA Z662 utilise le terme route pour désigner toute voie de circulation publique, qu'il s'agisse d'une rue, d'une route ou d'une autoroute.

Le seul élément particulier concerne les installations faites directement sous les voies de circulation ou à 7 mètres et moins de celles-ci. Dans de tels cas, l'épaisseur de paroi minimale de la conduite doit être plus grande, ce que nous avons respecté et même excédé dans le design du projet de Montréal-est.

(Référence: Tableau 4.2 de la norme CSA Z662)

États-Unis

Du côté américain, nous avons pris connaissance du Code of Federal Regulations où, à 49 CFR Part 192, il se trouve des normes pour l'installation de gazoducs. Nous n'y retrouvons pas d'interdiction ou de restriction relativement à l'implantation de conduites de gaz le long de routes.

Selon un principe similaire au code canadien, on peut y lire que l'épaisseur de paroi minimale de la conduite doit être plus grande dans le cas de certains croisements de routes et lors d'installations parallèles aux voies de circulation, lorsque la conduite est localisée à l'intérieur de l'emprise

(Référence: Article 192.111 du 49 CFR Part 192)

France

En ce qui concerne la France, nous avons pris connaissance de trois décrets portant sur les réseaux de gaz naturel (décrets des 15 janvier 1952, 15 octobre 1985 et 3 octobre 2003). Comme dans le cas du Québec ou des États-Unis, nous n'avons pas retrouvé dans ces décrets une interdiction d'implanter des conduites de gaz le long des routes.